

Le placement des chevaux pour la production d'immunoglobulines

Thierry Decelle

Sanofi Pasteur, 2 Av. du Pont Pasteur, 69007 Lyon

Outre les réglementations, Sanofi Pasteur s'engage à appliquer de hauts standards quand le recours à l'animal s'avère nécessaire scientifiquement et réglementairement. A ce titre, l'ensemble de ses sites sont agréés par les autorités françaises et certifiés par l'AAALAC international.

Dans le contexte de production de sérums antirabiques, antitétaniques et anti-venins, le recours aux chevaux constituent une source pour produire des médicaments qui sauvent des vies humaines, de qualité et à un prix raisonnable pour l'ensemble des pays. De par la loi et en accord avec notre déontologie, leur entrée en protocole de production les exclut de la filière agroalimentaire et le carnet individuel des chevaux est systématiquement rempli pour les écarter de l'abattage à destination de la consommation humaine.

Les jeunes chevaux, des trotteurs français, font l'objet des plus grands soins et d'un suivi constant par notre équipe de vétérinaires et de soigneurs. La durée de séjour dans nos installations est de l'ordre de 3 à 5 ans à la suite de quoi, ces animaux, en bonne santé et parfaitement sociabilisés, étaient revendus à titre symbolique à des centres équestres, des écoles vétérinaires ou des professionnels. Afin d'obtenir des garanties quant à l'absence de détournement des chevaux vers la filière alimentaire et sur les meilleures conditions de soins, Sanofi Pasteur a décidé d'établir un partenariat avec l'association GRAAL pour le placement de ses chevaux auprès de particuliers et de structures d'accueil.

Une charte, intégrant les engagements de chacun, sera signée entre les 2 parties avec bien sûr des clauses relatives aux adoptants et à la qualité des soins. Le passage par une association de protection animale devrait permettre d'assurer les meilleures conditions possibles pour le placement des chevaux nécessaires à la production d'immunoglobulines.